

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18677 - 72ÈME ANNÉE

Après la relaxe du maire de Sainte-Suzanne en première instance

Aucune condamnation requise en appel à l'encontre de Maurice Gironcel



Maurice Gironcel, Me Rémi Boniface et des militants de Sainte-Suzanne à la sortie de l'audience de la Cour d'appel.

Relaxé en première instance Maurice Gironcel était convoqué hier en appel pour le procès intenté à l'initiative de Daniel Alamélou, suite à la défaite de ce dernier aux municipales de Sainte-Suzanne en 2014. Lors de son réquisitoire, le représentant du ministère public a estimé qu'il n'y a pas d'achat de voix et que, sauf cas exceptionnel, le piège n'est pas admis en procédure. Il n'a pas demandé de peine ni de condamnation. Absente de cette audience, Lolita Sautron, partisane de Daniel Alamélou, avait avoué avoir tenté de piéger Maurice Gironcel en le poussant à bout pour qu'il lui demande de voter pour lui. Les débats ont confirmé que ce piège a échoué, car Maurice Gironcel n'a pas demandé à Lolita Sautron de voter pour lui.

En mars 2014, la liste conduite par Maurice Gironcel a été élue à la direction de la mairie de Sainte-Suzanne. Daniel Alamélou n'a pas accepté le verdict de la population. Largement distancé après le premier tour et anticipant une défaite certaine, il a misé sur un piège grossier tendu à Maurice Gironcel par Lolita Sautron pour tenter de faire croire à un achat de voix.

À la veille du second tour des élections de mars 2014, Lolita Sautron a enregistré Maurice Gironcel à son insu avant de se précipiter chez Daniel Alamélou pour lui fournir cet enregistrement. Ce dernier a ensuite couru déposer plainte à la gendarmerie.

Après avoir été perdu son procès au tribunal administratif, il a porté l'affaire au pénal. Puisque le tribunal administratif a confirmé le résultat de l'élection municipale, l'opposant au maire de Sainte-Suzanne savait donc qu'il n'y aurait pas de scrutin avant 2020, date du renouvellement normal de cette assemblée. Il a donc cherché à éliminer son adversaire en caressant l'espoir que la justice allait rendre inéligible Maurice Gironcel sur une période suffisamment longue pour que le maire de la commune ne puisse se présenter aux prochaines municipales.

À l'écoute de l'enregistrement, et suite aux auditions, les enquêteurs n'ont pas trouvé de preuve d'achat de voix. Malgré tout un procès s'est tenu. En première instance, le ministère public avait requis une peine très lourde : 6 mois de prison ferme et 5 ans d'inéligibilité. Il n'a pas été suivi par les juges qui ont prononcé la relaxe de Maurice Gironcel le 31 août 2016. Quelques jours plus tard, le Parquet a fait appel. L'audience s'est déroulée hier.

Le scandale du GOUSSE

Elle a débuté par un coup de théâtre : l'absence de Lolita Sautron. Comme lors du premier procès, le défilé des témoins proches de Daniel Alamélou a été marqué par une succession d'incohérences et des accusations sans preuve. Pendant ces dépositions, le procureur n'a posé aucune question.

Appelé à la barre, Maurice Gironcel a évoqué le scandale du GOUSSE, cette association d'insertion qui employait une centaine de travailleurs à Sainte-Suzanne. Jusqu'à la défaite de Daniel Alamélou aux municipales, elle bénéficiait d'une subvention de 980.000 euros du Conseil général, dont Daniel Alamélou était

vice-président. Quand Maurice Gironcel est redevenu maire en 2014, la subvention a été coupée ce qui a entraîné la liquidation de l'association. Cette décision s'est retournée contre Daniel Alamélou car la population a bien compris d'où venait la responsabilité de cette catastrophe sociale. Lolita Sautron faisait partie des victimes et a perdu son emploi.

Embauche de l'accusatrice pour service rendu ?

Pendant la campagne des municipales, elle a multiplié les demandes pour avoir un entretien avec Maurice Gironcel. Cette rencontre a pu se tenir à la veille du second tour. C'est là que prétextant des difficultés financières et de logement, elle a tenté de pousser à bout Maurice Gironcel comme elle l'a d'ailleurs reconnu lors du premier procès. En entendant qu'elle n'avait plus les moyens d'acheter des yaourts à ses enfants, Maurice Gironcel lui a donné de l'argent. Comme le confirme la retranscription de l'enregistrement clandestin, le maire de Sainte-Suzanne n'a jamais demandé à la plaignante de voter ou de faire voter pour lui.

Jouant ces dernières cartouches, Daniel Alamélou a dit qu'il n'avait jamais demandé à sa militante de piéger Maurice Gironcel.

Les débats ont permis de cerner davantage la personnalité de la grande absente des débats, Lolita Sautron, que le battu des élections voulait faire passer pour une actrice décisive du scrutin des dernières municipales. Elle n'était en effet qu'une assesseur suppléante. Sans emploi lors des municipales, elle a été embauchée en CDI à la Cité des Arts de Saint-Denis avec un salaire de 2200 euros par mois sur recommandation de Daniel Alamélou. La date de cette embauche pose question. Elle s'est située quelques jours après le procès de juillet 2016 où par son témoignage, Lolita Sautron avait tenté de faire condamner Maurice Gironcel. La copie du contrat de travail a été fournie à l'audience.

Pas d'achat de voix

Dans son réquisitoire, le procureur a indiqué que « le parquet s'il a formé appel c'est qu'il souhaitait que les débats soient rejugés sur le volet Lolita Sautron ». Il a ensuite donné sa position sur les différentes accu-

sations.

Le représentant du ministère public a noté que le moment où Maurice Gironcel donne de l'argent à Lolita Sautron se situe tout à la fin de la conversation. « La preuve est affaiblie par la relance de l'accusatrice. Dans certains dossiers, des achats de voix caractérisés ne ressemblent pas à cela. Elle a insisté beaucoup. Elle revient sur le sujet ».

« Ce qui gêne, c'est le fait d'avoir piégé quelqu'un. On doit assainir les pratiques politiques, pas faire un exemple sur une infraction qui n'est pas caractérisée », dit en substance le procureur.

Il a également déploré l'absence à l'audience de Lolita Sautron : « elle devait avoir le courage de venir jusqu'au bout pour dire pourquoi elle avait fait cela ».

« Le piège n'est pas admis en procédure » sauf cas exceptionnel, a poursuivi le magistrat qui a fait part de sa prudence lorsqu'il est face à une procédure basée sur un enregistrement clandestin.

« L'avocat général n'a pas demandé de condamnation ou de peine »

Dans sa plaidoirie, Me Remi Boniface a relevé que « l'avocat général n'a pas demandé de condamnation ou de peine ». « La retranscription de l'enregistrement est un certificat de moralité pour Maurice Gironcel. Elle cherche à piéger mais cela ne marche pas. À aucun moment Maurice Gironcel ne demande de voter, de s'abstenir ou d'appeler des personnes à le faire », ajouta-t-il. Il a également indiqué qu'à Sainte-Suzanne, Daniel Alamélou fait courir une rumeur selon laquelle Maurice Gironcel serait intouchable. Cela veut dire qu'il ne croit plus en la condamnation.

L'avocat de Maurice Gironcel a conclu en demandant au tribunal de confirmer la relaxe de première instance.

Le jugement a été mis en délibéré. Le verdict sera rendu le 18 mai.

À la sortie du tribunal, Maurice Gironcel s'est exprimé devant les militants de Sainte-Suzanne qui ont suivi le procès. Il a rappelé la tenue le 19 mars d'un grand meeting à Sainte-Suzanne.

M.M.

Edito

Mutations dans l'Éducation nationale : un système à remettre en cause

Comme chaque année, le problème des mutations des futurs enseignants titulaires réunionnais est posée. À la rentrée prochaine, la moitié de professeurs stagiaires devront aller en France pour prendre leur premier poste de titulaire. S'ils veulent rester à La Réunion, ils n'ont comme seule possibilité que de démissionner, ce qui leur fait perdre le bénéfice du concours. Soutenus par la FSU, ils ne comprennent pas le choix de l'Éducation nationale, car le nombre postes vacants à La Réunion est plus grand que celui des professeurs stagiaires envoyés en France.

Chaque année ce sont donc les mêmes revendications. Dans l'Éducation nationale, un fonctionnaire titulaire né à La Réunion bénéficie d'un bonus de 1000 points s'il demande un poste à La Réunion. Ces 1000 points correspondent à plus de 20 années d'ancienneté dont une partie en zone d'éducation prioritaire. Ceci permet malgré tout à la plupart des enseignants réunionnais qui le souhaitent d'être nommés à La Réunion au bout de quelques années. Ainsi, la majorité des « nouveaux arrivants » de la rentrée sont des Réunionnais qui reviennent d'une académie située en France. Mais force est de constater que ce retour n'est pas systématique, et car des enseignants réunionnais se plaignent d'être bloqués longtemps en France.

Ce système introduit des inégalités et ne règle pas le problème. Le bonus des 1000 points n'existe pas dans d'autres administrations. C'est pourquoi il est quasiment impossible à un poli-

cier réunionnais de revenir dans son île, à moins de bénéficier d'un soutien au cas par cas d'un responsable politique ou d'un syndicat. Il inscrit aussi une discrimination entre Réunionnais, car ceux qui ne sont pas nés dans l'île mais y ont grandi et y ont leur famille n'ont pas droit aux 1000 points.

Le PCR propose de remettre en cause ce système par l'intermédiaire d'un moratoire dans les règles de recrutement dans la fonction publique. Il demande que les postes disponibles ne soient plus dans le mouvement national. Il propose qu'ils soient d'abord pourvus par des Réunionnais qui disposent des qualifications nécessaires. C'est cette méthode qui avait été mise en œuvre dans les années 1960, quand les besoins en instituteurs étaient très importants à La Réunion. Un concours spécifique à La Réunion pour des postes dans notre île avait donc été mis en place. Appliquée à l'Éducation nationale, cette proposition permettra aux stagiaires habitant La Réunion de pourvoir aux postes vacants à La Réunion.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Quel contenu pour le futur cadre des relations entre La Réunion et la France ?

La revendication d'une responsabilité progressiste plus que jamais d'actualité

Depuis sa création en 1959, le Parti communiste réunionnais revendique le droit pour les Réunionnais de gérer leurs propres affaires. Depuis, la justesse de cette revendication n'a cessé de se renforcer. En effet, le cadre actuel se base sur l'intégration de La Réunion à la France, avec comme conséquence le fait que les décisions stratégiques se prennent à Paris. Le bilan de cette politique, c'est le chômage de masse et la persistance de la grande pauvreté. Il faut donc en changer, d'autant plus qu'avec la mondialisation, les intérêts des Réunionnais ne sont pas pris en compte dans les négociations avec les pays voisins. La France a en effet donné mandat à l'Union européenne de parler en son nom. Le PCR demande donc que le cadre futur s'articule autour d'une assemblée territoriale qui aura notamment comme compétence de pouvoir discuter avec les pays voisins.

La question de Tromelin

Combattu pendant des décennies, cette nouvelle vision des rapports entre La Réunion et la France est désormais implicitement reconnue comme une solution d'avenir par d'autres forces de l'échiquier politique à La Réunion. Cela se vérifie notamment du côté de Didier Robert. Le président de la Région Réunion a ainsi signé un accord de

coopération avec Maurice dont le contenu va très loin. Le texte engage en effet les signataires à ne pas remettre en cause la souveraineté de Maurice sur l'île de Tromelin, qui fait pourtant partie des Terres australes et antarctiques françaises, une collectivité de la République. Bien entendu, cette initiative a soulevé la désapprobation du gouvernement, déjà mis en difficulté par sa volonté de vouloir concéder à Maurice la co-gestion de Tromelin.

Cette affaire souligne que le débat se déporte de plus en plus vers le contenu que l'on souhaite donner à cette responsabilité. La Région souhaite favoriser une coopération bilatérale avec Maurice, avec à la clé d'importantes concessions. La position du PCR est différente. Lors de la visite à Madagascar d'une délégation réunionnaise, Ary Yée Chong Tchi Kan a participé à une rencontre des partis politiques. À cette occasion, il a plaidé pour la création d'un Forum des îles de l'océan Indien. Cette instance vise à faire de la solidarité le moteur du co-développement des peuples, en prenant acte de la faillite de la Commission de l'océan Indien.

Faillite de la COI

En effet, dans la COI, la France et Maurice veulent s'entendre sur le dos de Madagascar pour la gestion de Tromelin. Or, il faut rappeler qu'à l'époque coloniale, Tromelin comme les autres îles Eparses étaient gé-

rées par une administration basée à Madagascar. Au nom du principe de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation, Tromelin devrait donc faire partie de Madagascar. Mais à la veille de l'indépendance, la France a détaché les îles Eparses, ce qui n'est pas sans rappeler la manœuvre des Britanniques aux Chagos pour aboutir à la déportation des Chagossiens à cause de la construction de la base de Diégo Garcia. Le gouvernement malgache complice de cette manœuvre a été renversé par la révolte de 1972. Depuis, les Malgaches revendiquent le retour des îles Eparses et de Tromelin sous leur souveraineté. De récentes manifestations l'ont encore rappelé. Cette situation n'est pas sans conflit. Habités à pêcher depuis des siècles dans les eaux de ces îles, des Malgaches sont arrêtés et voient leur matériel saisi par les autorités françaises. Ils sont alors ruinés.

La question de Tromelin donne un indice sur le contenu d'une autonomie réactionnaire sous l'égide de forces politiques conservatrices. En excluant Madagascar et en favorisant Maurice, elle ne ferait qu'accentuer les tensions qui sont issues de la colonisation. À l'opposé, le PCR propose une responsabilité progressiste, où tous les peuples de la région sont invités à construire ensemble et sans exclusive les conditions d'un avenir commun.

M.M.

In kozman pou la rout

« Lo shien nana kat pate, la pa pou sa li pran dé shomin an mèm tan. »

Sa i fé l'èr d'in kasaz ti-boi. Sa i pé étone in pé vi ké la konsékans na poin in rolasyon avèk lo problèm l é pozé. N'ar pi dir : lo shien na kate pate, akoz i fé marsh ali dsi dé pate dann sirk ? N'arpi dir d'ot shoz ankor, mé ousa la parti shèrch in n'afèr konm lé marké an-o la. Biensir i pé dir, kat sé dé foi dé, donk oplis ou na moiyn, oplis ou i pé fèr dé shoz é sa la pa vré toultan. Mil pate ? Li nana sink san foi plis la pate ké nou, poitan li pran in sèl shomin é li fish droit dovan li konmsi li na in radar pou gide ali. Arzout èk sa dann viraz li fé son manèv dousman-dousman konmsi li kapotré avèk la fors santrifiz. Final de kont la pa pars ou na pliss moiyn ké ou i pé fèr plis dé shoz. Moins moiyn bien anploiyé, i vo myé ké plis moiyn mal anploiyé. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot tète la dsi-si zot i vé !- é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Billet philosophique

Les Réunionnais ont-ils la responsabilité de l'éducation à La Réunion ?

Ces jeudi 13 et vendredi 14 avril, s'est déroulée une grande nouveauté à La Réunion : les premières Rencontres de l'Éducation de l'océan Indien, organisées par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) et la Ligue de l'enseignement avec plusieurs partenaires associatifs et institutionnels du pays. Ces deux journées de réflexions et d'échanges ont été consacrées à un sujet très important pour l'avenir de notre peuple et de l'humanité : « Quelle éducation pour faire face aux défis d'aujourd'hui ? Une pédagogie qui unit et qui libère ».



préjugés et des stéréotypes.

Des pistes pour construire notre avenir commun

Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que des jeunes basculent hors du "cercle de l'humain", au risque, parfois, d'être tentés par l'inhumain. Mais nous ne pouvons pas, non plus, nous engager avec eux dans une partie de bras de fer où nos savoirs et nos valeurs seraient imposés par la force. Nous devons trouver un chemin entre la reculade et l'affrontement : c'est tout l'enjeu de la pédagogie.

Pour cela, nous disposons d'un certain nombre de pistes qui nous permettent d'espérer avoir prise sur la construction de notre avenir commun : Apprendre à surseoir à ses impulsions... Apprendre à "compatir" avec autrui... Apprendre à débattre... Apprendre à se décentrer pour découvrir la solidarité qui unit les humains entre eux et avec la planète... Apprendre à coopérer pour construire vraiment du "commun", un "commun" où chacun puisse avoir une place et découvrir que l'autorité légitime est celle qui s'exerce au nom d'une responsabilité au service de toutes et tous ».

D'où notre question : Les Réunionnais ont-ils la responsabilité de l'éducation à La Réunion pour construire une telle pédagogie ? Pour certains démocrates et progressistes du pays, c'est un des enjeux de la présidentielle du 23 avril prochain...

Roger Orlu

Philippe Meirieu, promoteur d'« une éducation qui unit et qui libère ».

À cette occasion, les organisateurs ont notamment donné la parole à Philippe Meirieu, professeur des universités, pédagogue et militant de l'éducation populaire en France, qui évoque cette problématique et sa solution dans un "texte de cadrage". Nous publions ci-après des extraits de ce texte : « Les "jeunes", enfants, adolescents, jeunes adultes, vivent aujourd'hui dans un univers où les seuls idéaux qui leur sont proposés largement sont la consommation compulsive ou la régression dans des identifications à des "causes" mortifères.

Ainsi, la réponse que le philosophe de l'éducation Olivier Reboloul faisait, il y a près de quarante ans, à la question "Qu'est-ce qui doit fonder l'éducation ?" reste, plus que jamais d'actualité : "Ce qui unit et ce qui libère". Nous avons en effet, tout à la fois, besoin d'unité – de commun sans communautarisme – comme nous avons besoin de liberté – d'individus sans individualisme.

Construire du commun

La culture peut être un puissant moyen de rencontre entre les êtres. L'art, la littérature, la mythologie, la philosophie nous permettent, en effet, de nous découvrir fils et filles des mêmes questions fondatrices. Ainsi l'École peut-elle créer du commun. Le commun se construit à l'École car l'École n'est pas simplement le lieu où chacun apprend, c'est le lieu où l'on apprend ensemble et où, par l'apprentissage, on apprend à faire société.

Mais, si l'éducation est découverte de ce qui unit les humains – et interdit donc d'exclure quiconque du cercle de "l'humaine condition" –, elle est aussi, et simultanément, apprentissage de ce qui libère : ce qui libère de l'égoïsme initial et de l'immédiateté de la pulsion, ce qui libère du fantasme de la toute-puissance et de la soumission à celui qui prétend l'avoir, ce qui libère des

Oté

Lo konpliman lo vis pou la vèrtu. Ug !

Mi koné pa si zot la gard in pé lo bann tit bann zoinal sansa bann télé dopi k'i di Mélanchon i bénéfisyé in kouran favorab. In pé i kriy konm koshon l'apré piké. Si i kroi sak banna i di san tardé La Frans sar konm lo Vénézuéla. Moin sa i fé pa moin arien vi ké mi koné mèm pa ousa lo Vénézuéla lé randi zordi. Mèm in pé i di avèk Mélanchon, La Frans va vni konm Kuba. Moin, sa i fé pa moin arien vi ké la pa dann télé, ni dann zoinal moin la parti shèrch koman Kuba i lé.

So matin nana mèm in sindikalis bien sosyal démokrat libéral la di avèk Mélanchon va mète an plas in rézime totalitèr. Arienk sa ! Solman moin la pa antann dir lo mèm z'afèr dosi lo fron nasyonal. Moin la pa antann dir : Antansyon Hitlèr i rovien ! Musolini i kongn dsi la port ! L'akssyon fransèz i déboush dann shomin. Moin la zamé antann pars moin na l'inprésyon lo Marine i vanj pa kont lo pouvoir l'arzan é sé sa k'i kont pou bann kapitalis final de kont .

Pouvoir l'arzan ? Mi koné dan La Frans li nana in z'ènmi « inplakab », « térib » é la fine promi-ziré ké li rash z'ot skalp. Ug ! So boug la sé Hollande é Hollande i grate pa lo popyèr dsi in késtyon konmsa. Li va tourn lo kou la finans internasyonal. Avèk Holland drapo rouj nora flote dsi la dévantir tout méri. Lo santé i sava koulé sof ké kan li la rant l'élizé li la gingn in sakré lavaj de tête épi bann z'ènmi la vèy la vni bann z'ami lannmin... zordi li osi li trouv son kouplé kont Mélanchon.

Son kouplé, dizon in konpliman lo vis i adrèss pou la vèrtu. Ug !

Justin